

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraison de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendre

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Table with subscription rates: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, Abonnement à l'Album mensuel, etc.

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE.

L'adresse du bon peuple et qui lui fait voir la distance énorme qu'il y a entre la théorie et la pratique.

S'il n'y avait que trois hommes au monde ils s'organiseraient : l'un ferait la cour à l'autre, l'autre ferait le ménage, et les deux autres travailleraient le troisième à travailler pour eux ; car c'est là le point.

(Suite et fin.)

— Je conviens aussi que j'ai chatouillé le nez de M. le président en fémouchant, ce qui est cause qu'il s'est impatienté ; mais la véritable raison est que M. le président aime fort de petites poissons rares qu'on ne prend qu'en cet endroit et avec mille peines. On a imaginé de ne mettre en cette posture gênante, exposé en plein soleil, afin de me rendre attentif et diligent dans cette occupation. Quand la pêche est suffisante, on vient me délivrer. Mais vous venez d'effaroucher mon poisson.

— Quel est ce monstre que vous appelez président ?

— N'en dites pas de mal, dit Pailletail effrayé ; mais il se rassura bientôt. Il est vrai que vous êtes en troupe ; il ne tiendra qu'à vous d'être président à sa place et de le réduire à vous émousser tous. Le président, voyez-vous, est le chef de la communauté. Nous sommes venus de deux mille lieues pour tenter cette expérience. Vous trouverez ici établie la plus parfaite égalité. Pour moi je n'y trouve rien à dire, si non que je ne suis pas le plus fort. Quand on est le plus fort, c'est une chose admirable. Aussi mes concitoyens paraissent contents.

Ces extravagances troublaient les souvenirs du nouveau capitaine. — Que voulez-vous dire avec votre égalité ? — Je regrette que Guillotin ne soit point ici, il vous l'expliquerait mieux que moi. Je vais m'en tirer comme il se pourra. Voyez-vous, mon ami, l'humanité marche ; c'est pourquoi sans doute elle est si fatiguée. L'humanité fait des progrès, c'est-à-dire s'améliore. Mais on abuse de cette expression, puisqu'il est vrai qu'une chose ne peut s'améliorer que selon sa nature. Une terre s'améliore jusqu'à produire de meilleurs blés, on ne voit pas qu'il y pousse des bricoles et du pain frais. De même l'humanité devenant homme, ne s'accoutume pas d'avantage à la fièvre, ni aux coups de foudre. C'est là une petite difficulté soulevée par le grossier bon sens ; et quoiqu'il semble d'abord bien absurde d'avancer que l'homme acquerra des facultés, des passions et même des idées nouvelles, puisque c'est dire que l'homme cessera d'être homme, cependant cette opinion n'est plus une nouveauté, et ceux qui la professent ne s'en cachent point. L'humanité marchant pourra donc prendre bien des licences qu'on ne saurait se permettre si l'on reste en route. On n'aura plus besoin de religion, à peine de lois et de magistrats. On aura toutes les libertés du monde qui ne se choquent point entre elles, et si vous me voyez attaché, c'est que l'humanité n'a point encore assez marché. Je désire qu'elle se presse. Chacun exprimera ses opinions et l'on ne disputera point. La peine de mort sera supprimée pour les assassins ; elle ne subsistera plus que pour les hommes gens que les assassins assassinent. Mais, que dis-je, il n'y aura plus d'assassins, de voleurs, d'ambitieux, de débâchés ; au contraire, chacun sera doux, humble, charitable, ou même n'étant rien de tout cela, le monde n'en ira que mieux. Je crois même avoir dit, pour la consolation de plusieurs, qu'il pousserait à l'homme une queue de singe de trente-deux pieds de long, d'un usage inappréciable.

— Singe toi-même, s'écria le capitaine, quoi que je ne vois pas la queue que tu dis ; nous adresserons-tu deux paroles censées ? — Je touche au fait. Un temps viendra, grâce au pas accéléré de l'humanité, où l'on pourra mettre en commun les biens et les femmes, comme il est écrit que voulait faire Lycurgue chez les Spartiates, lesquels furent si contents qu'il lui crevèrent un œil, à ce que dit Guillotin. Vous remarquerez peut-être qu'il est inutile de tant marcher pour retrograder de deux mille sept cents ans ; mais il est à croire que l'expérience est quelque succès dans une caserne comme Sparte, gouvernée à coups de cravache et qui cultivait l'adultère et le vol à la tire. Tout est possible de par le gourdin. Si nos réformateurs s'inclinent sous ce sceptre, dont ils sont bien dignes, je ne désespère plus de leurs tentatives. Ce n'est ici qu'un petit essai de ce genre entre nous. Nous avons mis nos biens en commun, et je n'ai point à me plaindre du partage, si ce n'est pour les gains dont mes amis profitent et pour les corrections que je reçois. Je m'accommoderais volontiers du tiers à l'égard des deux.

— Eternel discoureur ! dit le capitaine impatienté, ne serais-tu pas aussi bien ici, les deux pieds en terre, pour extravaguer ? — Je le veux bien, d'autant que la selle me fatigue ; mais je suis attaché, comme un homme trop libre que je suis. Vous m'obligerez de me rendre la liberté ; car, quoi qu'en

dise Guillotin, il me paraît bien que je l'ai perdu.

Le capitaine fit signe à un mousse, qui grimpa comme un écureuil le long du poteau, coupa les liens du patient et l'aïda doucement à descendre, car cette longue posture l'avait engourdi ; il ne put d'abord se tenir sur ses pieds, exténué d'ailleurs par l'abstinence. On lui fit boire quelques gouttes de rhum ; on lui en frotta la paume des mains et les tempes.

— Tudieu ! disait le capitaine, il me semble que vous entendez terriblement les droits de l'homme et du citoyen.

Pailletail, qui ne divaguait qu'à force de mauvais traitements, reprit avec ses forces un peu de bon sens.

— Ah ! dites-moi, bonnes gens, je vous crois tels, si j'en juge par vos procédés charitables et par l'excellente qualité de votre eau-de-vie ; comment vous trouvez-vous sur cette terre, où l'on ne rencontre que des pingouins, et même pas autant qu'on voudrait ?

— Nous ne faisons que d'aborder, le navire est là derrière, à deux portées d'espingole.

— Un navire ! où est-il ?

Le capitaine le mena à trois pas au-delà d'un rocher qui masquait le brick.

— O ciel ! dit Pailletail en joignant les mains ennuiez-moi ! Hommes bienfaisants et non démocrates, j'embrasse vos genoux !

Tout-à-fait rappelé à lui-même par cette vive émotion, il leur conta ce qu'il lui était arrivé à bord de la Chimère, comment il s'était conduit avec ses amis, le pacte qu'ils avaient fait ensemble et comment ils l'avaient tenu.

Sa mine, ses plaies, sa maigreur plaïaient pour lui ; le capitaine s'indignait en l'écoutant.

— Vous verrez, dit-il, que j'ai fait ma commission par pur hasard ; ne reconnaissez-vous pas la Chimère, que voici là-bas ? Le capitaine Latrique me l'a cédée à l'amiable, car j'étais son second à bord, si vous vous en souvenez. Pour moi, je vous reconnais à merveille, et j'avais dénué d'abord que vous étiez la dupe de deux fripons. Bien que Latrique vous tint pour des vauriens d'égalie trempe, il lui restait un petit scrupule. Quand je mis à la voile, il me vint trouver : « Touche un peu, me dit-il, à la baie où j'ai déposé ces drôles ; ils le méritaient, mais je n'avais peut-être pas le droit de leur faire ce badinage. Vois un peu ce qu'il en est. S'ils ont tenu bon, remets-les dans le chemin ; s'ils sont morts, console-toi, car il reste assez de polissons par le monde. » Me voici prêt à exécuter les volontés du digne homme ; mais, d'après ce que je vois, vos indignes amis sont incorrigibles, et je ne saurais me décider à les emmener avec vous.

— Ah ! dit Pailletail, je ne leur en veux plus, et leur condition serait trop effrayable ; si vous saviez comme le pingouin est une chair coriace ! J'épargnerais bien des peines à mes misérables compagnons. Un peu de générosité, Messieurs, délivrez-les avec moi.

— Je vois que j'avais raison de vous mettre au dessus d'eux ; mais il m'est impossible de céder là-dessus. Nous laisserons, s'il vous plaît, vos utopistes mettre à leur aise en commun leurs coups de cordes et leurs carcans ; grand bien leur fasse. Nous n'avons plus de temps à perdre ; partons.

Deux matelots saisirent Pailletail, le portèrent dans le canot ; en quelques coups d'aviron le déposa sur le pont du brick, qui incontinent appareilla.

Mais voici bien une autre scène. Ledrôle et Guillotin, qui venaient sans doute presser la pêche, arrivèrent alors sur la côte, et voyant un bâtiment le hélébret dans le désespoir qu'on imagine, et enfin se jetèrent à la nage pour l'atteindre. La vue de Pailletail sur la dimette mit leur délire au comble. Ils tiraient de l'eau leurs bras suppliants, ils pleuraient et criaient autant qu'il était possible, malgré les gorgées d'eau salée qui leur jaillissaient dans les yeux et dans la bouche.

— Amis, dit Pailletail attendri, ces messieurs sont témoins que j'ai fait de mon mieux pour vous donner part à ma bonne fortune. Il ne tient pas à moi qu'on ne vous hisse ; mais le vent est bon, le navire file et le capitaine ne veut rien entendre. J'espère qu'il sera plus commandé à son prochain voyage ; en attendant, prenez patience, vivez en paix selon la nature et le bon sens. L'un de vous gouvernera l'autre, je le sais trop ; qu'il le gouverne doucement ; entre-aidez vous, partagez la peine équitablement ; faites vous l'un à l'autre ce que vous voudriez qu'on vous fit, c'est une vieille maxime qui vaut bien vos réformes nouvelles. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce commandement s'oppose implicitement à ce qu'on empale son frère. J'imagine que Ledrôle fera la cuisine à ma place. Je l'avertis que le pingouin diminue à vue d'œil ; je commençais d'être en peine de l'ordinaire. Adieu, mes amis, le capitaine ne change pas d'avis, il est donc inutile que vous preniez la peine de nous accompagner plus loin.

Les insulaires perdant à la fois le courage et les forces, peu s'en fallut qu'ils ne fussent noyés. Heureusement le rivage était proche, ils y retombèrent épuisés, ruiselans, se roulant sur le sable dans la plus noire fureur, car cette occa-

sion manquée leur semblait pire que leur premier malheur.

Nous les laisserons dans ce cruel passetemps pour suivre Pailletail, dont la situation promet plus de variété. On le nettoya, on le pansa, on le fit boire et manger ; en peu de temps il reprit la gaieté qui lui était naturelle.

— Ce n'est pas tout de quitter votre île, lui dit le capitaine, il faut savoir où vous allez. Un homme comme vous doit être difficile en fait de gouvernement, vous raffinez sur la liberté. Nous toucherons à diverses terres, mais je suis en peine de trouver un Etat assez démocratique à votre gré.

— Démocratique ! s'écria Pailletail avec épouvante. Mon ami, ne soyez point mon libérateur à demi ; voulez-vous m'obliger ! débarquez-moi dans un pays bien horriblement despotique. J'y serai toujours à mon aise. Je m'accommoderais volontiers d'une petite place d'ennuie chez quelque visir. Il n'est point d'esclavage que je ne préfère à la liberté dont je viens de jouir.

— Tête brûlée qui passe d'un extrême à l'autre ! dit le capitaine en riant.

— Je ne plaisante point, reprit Pailletail, j'ai fait à part moi mes petites réflexions. L'autorité, le pouvoir est, je m'imagine, une espèce d'hydre et de monstre. Tant qu'il est seul, passe encore, on peut lui échapper ; qu'on le divise, c'est mille monstres par un. Jugez de ce que c'est quand tout le monde sans motif. Non, non, je veux vivre, fute de mieux, dans un Etat où il n'y aura qu'un seul homme qui ait le droit de me faire couper la tête.

— En ce cas, vous pouvez choisir dans la plupart des Etats de l'Europe, à condition, toutefois, que vous n'outragez ni les lois, ni les mœurs, ni la religion, ni le roi du pays. Ne faites de mal à personne, il est probable qu'on vous rendra la pareille.

— Mon Dieu ! dit Pailletail, puisqu'il en va si bien que vous dites, menez-moi tout doucement dans mon village, où je tâcherai de rentrer en grâce auprès de mon père, qui peut-être tuera le veau gras. Je lui rapporte cent mille francs qui ont échappé par miracle au désintéressement républicain. C'est une bonté du ciel, quand j'y songe, de m'avoir jeté dans cette île où les pingouins ne coïtaient rien.

Le capitaine justement se rendait à Nantes. Il se réjouit maintes fois, durant la traversée, à mettre Pailletail sur le chapitre de ses malheurs. Mais celui-ci finissait toujours en disant :

— Au nom de Dieu, Monsieur le capitaine, n'oubliez pas dans votre prochain voyage de délivrer mes pauvres amis. Je ne leur donne pas six semaines pour se corriger rondement l'un l'autre de leurs petits défauts.

Le capitaine promit merveilles, et même Pailletail lui offrit de lui payer d'avance les frais du voyage des exilés.

Ils arrivèrent en ces dispositions. Pailletail quitta le capitaine en pleurant, et monta dans la diligence.

Vingt-quatre heures après, il descendait chez son père, qui lui pardonna. Quelle fête ! On but et l'on mangea de manière à ne point regretter les œufs de tortue et les huitres saumâtres.

— Mon garçon, dit le vieux père, vis en paix avec nous ; garde tes cent mille francs, et Dieu aidant, je t'en promets à ma mort cent mille autres où la république n'aura rien à voir.

Plusieurs années après, Pailletail reçut à sa grande surprise, une lettre du capitaine de la Chimère, qu'il avait à peu près oublié. Suivant le récit de cet homme, son voyage annuel s'était trouvé retardé, il n'avait pu toucher que deux ans après à l'île des exilés. Il la trouva déserte, les cabanes ruinées, les vestiges de l'établissement dispersés.

Il crut ces hommes morts, et remit à la voile ; mais relâchant dans une île voisine tenant au même groupe, il apprit que deux blancs saisis dans une expédition par des hordes guerrières, servaient le roi dans l'intérieur des terres.

Un soupçon lui vint ; il demanda qu'on lui fit voir ces blancs. Il en devait coûter une journée de marche, bien que le roi du pays, flatté des ouvertures du capitaine, se fit avancer au-devant de lui. Les marins français rencontrèrent sur le soir le cortège royal.

Les deux blancs, Ledrôle et Guillotin, que le capitaine reconnut d'abord, portaient le roi alternativement à la chèvre morte. Tandis que l'un se courbait sous le faix auguste, l'autre écartait sa majesté avec des queues de kakatoés. Ils avaient en outre la charge de gratter les pieds du monarque pour le réjouir, et d'éplucher sa vermine. Notez que ce prince puait plus qu'un singe, dont il avait la taille et les traits.

Je passe la scène qui suivit et la joie des porteurs à la vue des marins. Ils racontèrent qu'ils avaient sauvé leur vie en devenant les principaux courtisans de Sa Majesté.

Le capitaine, touché de compassion pour ces démagogues malproprés, malgré les mauvais conseils de Guillotin, dont il se souvenait, traita de leur rançon avec leur maître, lequel n'en voulut pas moins de deux bouteilles de rhum et d'une poignée de clous à crochet, disant encore que c'était donné, et qu'il ne trouverait jamais peut-être, deux républicains pour lui gratter les pieds aussi délicatement qu'ils faisaient.

Il en fallut passer, par les clous à crochet et les deux bouteilles, bien que le capitaine trouvât aussi que cela était bien cher pour ces messieurs. Cependant il emmena les utopistes. Le capitaine ajouta dans sa lettre à Pailletail, qu'il ne voulait pas être remboursé des frais de transport, pour satisfaire pleinement au scrupule de M. Latrique.

Guillot, rendu à Paris, s'industria, et parvint à obtenir, à force de sollicitations, une place de sous-guichetier, à la prison de la Force. Ledrôle, malgré sa complexion délicate, se fit enrôler dans une brigade de sergens de ville.

Telles sont les dernières nouvelles que reçut d'eux le bon Pailletail, qui vit paternellement dans sa ferme, devenu maire de la commune. EDUARD OURLIAC.

COLONISATION.

RÉPONSE DE L'EXÉCUTIF À L'ADRESSE DE L'ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS CANADIENS DES TOWNSHIPS.

(Suite et fin.)

(Dans la première partie de l'intéressant document, dont nous terminons aujourd'hui la publication, une omission importante a été faite. Le prix auquel les défricheurs pourront acheter les lots vacants voisins des 50 acres que le gouvernement concède gratis et cela jusqu'à concurrence de 150 autres acres, a été laissé en blanc. Nous nous engageons de réparer cette omission, en disant que ce prix a été fixé à quatre cent cinquante francs payable en argent ou en scrip de terre. La moitié de ce prix, comparé à ceux existant par le passé pour des terres de même valeur, ne peut que flatter tout le monde et persuader au peuple Canadien que cette fois, l'Exécutif veut vraiment favoriser l'extension de sa population sur les terres incultes de la Couronne.)

Son Excellence désire que je prie Votre Grandeur de faire constater ce plan avec celui jusqu'ici trop suivi en Canada, savoir de commencer par faire de grandes concessions et ventes en vue d'une subdivision future. Dans le dernier cas, la terre est invariablement tombée, entre les mains des spéculateurs, non des cultivateurs, et n'a été que subéquemment distribuée, avec lenteur et non sans grande difficulté, à des prix élevés, aux occupants qui seuls les méritaient réellement. Cette opération a été beaucoup accélérée dans le Canada Occidental au moyen de la taxation municipale ; mais dans cette section de la province, les terres dont on a ainsi disposé restent dans l'état de nature, improductives par elles-mêmes, barrière funeste à la transfusion de la vie et de l'activité dans le territoire vacant situé au-delà.

On aurait peine à croire dans les autres pays, que dans cette province si peu peuplée encore en proportion de l'étendue de son territoire fertile, et dans une partie où l'on supposerait que les préférences religieuses et sociales des habitants le attacheraient à leur sol natal, un système d'émigration ait commencé parmi la jeunesse, ayant pris son cours vers une contrée où règne aucune des institutions auxquelles les émigrés sont particulièrement attachés ; il faut en effet qu'il existe quelques grands obstacles à leur établissement sur leur sol natal. S'ils provenaient de causes naturelles, le Gouverneur-Général, de concert avec les autres amis du pays, ne pourraient qu'en déplorer l'existence ; mais puisque les empêchements à l'établissement des natifs du pays chez eux paraissent découler de causes artificielles, Son Excellence, avec le concours des aviseurs de la couronne en cette province, est disposée à user de tous les efforts possibles pour faire disparaître un mal si grand : c'est un des premiers devoirs du gouvernement et de la législature de faire en sorte que la prospérité et le bonheur du peuple du pays dépendent le moins possible d'événements qui lui sont étrangers, et l'occupation et l'amélioration du territoire encore inculte, qu'il soit encore entre les mains du gouvernement, ou qu'il ait été cédé à l'après de fausses notions de police publique, est évidemment le mode le plus clair et le plus simple par lequel ce grand objet puisse s'accomplir, et vers lequel l'attention des autorités administratives et législatives du pays ne saurait trop sérieusement se diriger.

Son Excellence se flatte que l'appareil qui précède des intentions du gouvernement au sujet de la partie la plus importante et la plus accessible du territoire public qui reste entre les mains du gouvernement, expliquera suffisamment les principes d'après lesquels seront conduits les établissements dans les autres parties du pays. Les frais qu'entraîne la formation de chaque foyer d'établissement, empêcheront le gouvernement de diriger ses efforts sur un grand nombre de points à la fois ; et la fertilité, de même que l'accès facile des terres ci-dessus décrites, fait qu'il est désirable que la colonisation qui va avoir lieu dans cette section de la Province soit principalement dirigée vers ce quartier.

Son Excellence voit que le Mémoire de la Société de Colonisation propose que les Agents résidents, chargés de poursuivre le système de la concession des Terres de la Couronne, soient à la nomination de ce corps.

C'est une proposition à laquelle Son Excellence ne peut accéder. Comme on l'a déjà observé, tous les maux que le Mémoire a décrits en termes si énergiques, sont venus de la délégation des pouvoirs et de la responsabilité du gouvernement ; et le succès de l'objet en contemplation dépendra à un si haut degré de l'impartialité, de l'activité et du zèle avec lesquels seront remplis les devoirs d'agence, que le gouvernement ne peut, sans reculer devant son propre devoir, se décharger en rien de la responsabilité attachée à l'initiative et à la mise en opération des mesures qui se rattachent à un si haut intérêt public : le gouvernement émet des vues si conformes à celles de l'Association, et cela sans qu'elles lui aient été inspirées par les représentations de ce corps, puisqu'il les entretient dès avant l'existence de celui-ci, qu'il a droit de réclamer la plus entière confiance dans la sincérité de ses déclarations. D'un autre côté la société avec le mode désigné par elle-même, aura toutes les occasions de prêter la main au projet proposé pour améliorer la condition des habitants. Peut-être, sans les efforts de ce corps ou de particuliers influents répartis par tout le pays, les efforts du gouvernement seraient-ils vains ; mais avec le gouvernement et l'Association, opérant chacun dans sa propre sphère d'activité, on ne peut raisonnablement douter que le résultat ne soit satisfaisant et heureux.

L'Association, dans le mémoire qu'elle a présentée à Son Excellence, représente qu'il serait à propos de continuer, dans les nouveaux établissements dans cette partie de la Province, les lois et institutions auxquelles les habitants ont été accoutumés, et qu'ils affectent. Sur cet point, j'ai ordre de vous dire que Son Excellence est induite à croire qu'on ne trouvera aucune différence importante entre les lois de propriété qui régissent dans les Townships, et celles qui existent dans les anciens établissements du Bas-Canada. Et si telle différence se rencontrait, Son Excellence n'a aucun doute que la Législature s'empressera de prêter l'oreille à toute représentation faite dans la vue de rendre plus désirable et plus agréable la position des habitants d'origine française dans les nouveaux établissements.

Après avoir ainsi expliqué les vues de Son Excellence touchant l'établissement du pays en général, et en particulier à l'égard de la direction principale qu'on se propose de lui donner ; il me reste maintenant à vous fournir, par ordre de Son Excellence, des informations semblables sur le bassin du Saguenay, et les territoires qui baignent la Rivière des Outouais.

Quant à la première de ces localités, j'ai ordre de vous dire que Son Excellence prend un vif intérêt aux progrès des établissements dans cette section. Déjà cependant la colonisation y a considérablement avancé sous l'empire du système de vendre les terres aux défricheurs actuels. Pour ce qui est d'offrir les terres à un taux bien bas qui sera fixe et permanent, et d'insister sur la condition de tenir feu et lieu, dans les portions, où la propriété du sol sans occupation actuelle serait nuisible, le gouvernement est prêt à suivre les principes que j'ai tâché d'exposer à Votre Grandeur. Son Excellence manque aujourd'hui de renseignements pour pouvoir dire jusqu'à quel point l'ouverture de chemins, avec concession gratuite de lots de terre de chaque côté, pourrait contribuer à la prospérité de cet établissement, mais si la chose est encore praticable, et si, après investigation, elle promet de bons résultats ; utiles en pratique, on obtiendra le plan entier de cette localité. La position isolée de l'établissement, qui fait qu'il ne conduit à rien au-delà de ses limites, et ses communications par eau, sembleraient y rendre le système inapplicable à quelques égards, en même temps que ces circonstances font évidemment ressortir la convenance de ne pas charger les habitants d'aucun prix qui leur paraîtraient oppressifs dans l'acquisition des terres. Les officiers à qui il appartient vont recevoir instruction de faire rapport sur le sujet, et j'ai ordre de vous assurer que toute suggestion tendante au soulagement et à l'avancement de cet intéressant établissement sera de la part du gouvernement l'objet de la plus prompte attention.

Les bords Nord-Est de l'Outouais présentent à la colonisation des avantages dont un nombre de colons ont déjà su profiter, là même où les terres n'ont pas été arpentées. Les terres cultivables paraissent s'y rencontrer dans des vallées qui interrompent la chaîne rocheuse qui dirige le cours de cette grande rivière. Dans presque tous les cas, ces vallées, comme le bassin du Saguenay, ne conduisent à rien d'important au-delà ; c'est pourquoi, bien propres à une colonisation sur une petite échelle et offrant aux colons des moyens faciles d'acquérir des terres, elles ne présentent pas les motifs de dépense que font naître les territoires plus importants. Tout ce que les localités semblent demander ou tout ce qu'il serait juste d'y faire, c'est d'y arrêter les terres cultivables à mesure qu'elles sont en demande, et de les offrir aux colons à des prix bas et fixes, d'y empêcher l'emparement, et d'y faire exécuter les règlements d'établissement.

Le Gouverneur-Général me charge de vous

informer qu'il y a tout lieu de supposer que plusieurs parties de la vaste région qui s'étend entre la rivière Ontario et les eaux du lac Huron, possèdent tous les avantages que la fertilité du sol et la salubrité du climat puissent offrir à la colonisation. Ce grand territoire, situé en arrière des terres occupées du Haut-Canada, et également accessible aux deux sections de la Province, est une localité dans laquelle toutes deux ont un égal intérêt. Ce paraît être un objet d'importance immédiate que de faire un commencement d'établissement dans cette région, qui, nombre d'années après que le flot de la colonisation s'y sera porté de toutes parts, offrira encore des moyens croissants de multiplier les ressources du pays; et cela, avec la continuation du système ci-devant adopté dans la partie Nord-Ouest de la péninsule Haut-Canadienne, semble, avec les plans que j'ai expliqués plus haut, mériter la prompt attention du gouvernement. La vue de ces vastes ressources, encore dormantes cependant, mais qui assurent à cette colonie un avenir de grandeur, est pour Son Excellence un spectacle des plus encourageants, qui ne laisse qu'un regret, c'est que le chiffre limité de la population, et la petitesse des moyens comparés aux objets en vue, empêcheront le pays de progresser en proportion de ses richesses territoriales. L'Association que préside Votre Grandeur ne pouvait rien faire qui fût plus agréable à Son Excellence, que la proposition d'induire et d'encourager la population native de cette partie du pays, à prendre une part active dans l'entreprise de la colonisation. En cela comme dans tous les efforts pour promouvoir le bien public, Son Excellence me commande de vous dire qu'elle est le serviteur dévoué de Notre Souveraine, et que par devoir autant que par inclination elle vous aidera par tous les moyens en son pouvoir.

Son Excellence m'ordonne de dire en conclusion, qu'elle est très heureuse de pouvoir vous informer que, sur représentation de ce gouvernement de leurs vues au sujet de la colonisation et de l'établissement du pays, le gouvernement de Sa Majesté en Angleterre, animé du désir d'avancer les objets proposés en ce pays, a pris sur lui de pourvoir aux dépenses extraordinaires de l'émigration de la saison dernière. Il y avait du doute quant à la somme de vingt mille livres que le gouvernement provincial crut devoir offrir pour sa part de contribution dans ces dépenses; mais le gouvernement de Sa Majesté, en considération du projet formé en ce pays d'employer cette somme, si le gouvernement impérial y renonçait, à promouvoir le grand objet de l'établissement et de la colonisation du territoire vacant, a consenti à supporter la totalité des dépenses extraordinaires de l'émigration. Laissiez cette somme à la disposition du gouvernement de cette province. La dépêche communiquant cette décision du gouvernement de Sa Majesté, était en réponse à des communications envoyées de ce pays avant que l'adresse de la société ne fût parvenue à Son Excellence, mais sans l'information importante qu'elle contenait, Son Excellence n'aurait pu répondre à l'adresse de la manière qu'elle le désirait; et ça été, entre autres, une des raisons du délai survenu dans la réponse, qui, Son Excellence aime à le penser, ne désappointera pas Votre Grandeur, non plus que la bienveillante et patriotique société que vous présidez.

La loi, telle qu'elle est aujourd'hui, offre toutes les facilités désirables pour commencer un système de colonisation d'après les plans ci-dessus proposés; pour donner leur pleine exécution à ces plans il faudra faire quelques légers changements aux dispositions législatives réglant la concession des terres publiques; mais Son Excellence a tout lieu de croire qu'elle rencontrera l'entière coopération du parlement dans le fonctionnement pratique d'un système, destiné à employer pleinement et profitablement l'activité de la classe agricole de la société, à augmenter le commerce et à mettre en exploitation les ressources dormantes de cette grande province.

J'ai l'honneur d'être, etc. etc. etc. R. B. SULLIVAN. Secrétaire.

Les lois de Navigation.—Les Bureau du Commerce de Montréal et de Québec ont voté chacun une adresse à Sa Majesté, demandant le rappel des lois de navigation en autant qu'elles affectent les intérêts du commerce colonial. Son Excellence a fait répondre au Bureau de Commerce de Montréal que ce sujet occupait déjà l'attention du gouvernement, qu'il avait communiqué ses vues au secrétaire colonial et qu'il espérait que les bonnes dispositions de la Métropole à l'égard de ses colonies seraient encore une fois prouvées par la passage de la mesure maintenant sous considération devant le Parlement Impérial.

Son Excellence a en même temps exprimé ses regrets de voir dans un passage de l'adresse en question, que le Bureau de Commerce de Montréal disait que si le St. Laurent ne devenait pas libre, il s'en suivrait une union intime entre les Etats-Unis et cette Colonie, dont le résultat serait de briser les liens qui unissent le Canada à la Grande Bretagne. Le Bureau du Commerce de Montréal a répondu à cela, qu'il avait cru de son devoir de dire sans équivoque les conséquences qui résulteraient de la continuation de ces lois de navigations, et que suivant les expressions du gouverneur général lui-même, contenues dans une dépêche au secrétaire colonial au sujet de ces mêmes lois, "un des meilleurs expédients de gagner et d'assurer l'allégeance d'un peuple bien pensant et industrieux, c'est de le convaincre que ses intérêts matériels ne seront pas avancés par la séparation."

Emigration.—Depuis l'ouverture de la navigation au 1er du courant, 6560 émigrés sont arrivés à la Grosse Isle, la plupart en bonne santé et condition. Aux dernières dates, il y avait à peu près 200 malades à la Quarantaine.

Comté de St. Maurice.—Nous lisons dans le Journal de Québec d'hier :

" Nous avons vu depuis quelques jours plusieurs personnes très respectables qui ont été témoins de ce qui s'est passé à Machiche le 6 du courant et qui toutes affirment que la très grande majorité de l'assemblée était hostile à M. Papineau. On rapporte même que M. Papineau a dit quelque part : " La presse a tourné toutes les têtes, je vois bien où l'on veut en venir, l'on veut me redemander mon mandat; mais si l'on veut, il ne tient à rien."

Un pamphlet de M. Thiers.—M. Thiers a mis sous presse un pamphlet sous le titre " De la constitution, de la situation, de l'avenir." Dans ce manifeste, dit-on, le célèbre écrivain, se déclare encore partisan d'une monarchie constitutionnelle qui lui paraît plus qu'aucune autre forme de gouvernement propre à assurer la liberté et la prospérité de la France. Ce qui s'est passé en France depuis le 24 Février dernier, ajoute M. Thiers, le persuade de plus en plus que ses idées sont justes et raisonnables.

RAPPEL DES LOIS DE NAVIGATION. GRANDE ASSEMBLÉE AU MARCHÉ BONSECOURS.

Nous empruntons à la Minerve le rapport suivant de la grande assemblée de Mardi dernier.

L'assemblée de mardi soir pour exprimer au gouvernement de la mère-patrie les opinions des citoyens de Montréal sur les lois de navigation était aussi nombreuse qu'on pouvait l'espérer; il n'y avait pas moins de 2000 personnes présentes. La démonstration a été de nature à prouver qu'il n'y a qu'une voix parmi nous, que l'unanimité la plus parfaite y régnait quant à l'abrogation du système actuel de navigation, que tout le peuple de Montréal, à peu d'exceptions près, est prêt à demander, à solliciter, à presser le rappel immédiat des lois de navigation qui restreignent notre marine et embarrassent notre commerce. Tous les orateurs ont appelé de leurs vœux la compétition des vaisseaux étrangers sur nos eaux intérieures, et pas un seul n'a manifesté une légère appréhension sur les résultats qu'elle aurait par rapport à notre colonie et à la mère-patrie. Les résolutions que nous publions sont le fidèle écho des sentiments de toute notre population.

L'assemblée s'est organisée un peu après sept heures et demie. Sur la proposition de l'hon. M. Morin, Son Honneur le Maire fut appelé à présider et MM. Coursol et McDougall, à faire les fonctions de secrétaires. M. Bourret commença par dire à l'assemblée les motifs qui l'avaient engagé à convoquer cette réunion, et en expliqua le but en faisant lecture de la pétition que lui avait adressée les citoyens à cet effet.

La plate-forme fut bientôt couverte de citoyens marquant et l'hon. M. Morin s'avance sur le devant de la scène, la première résolution à la main. Il s'adresse à M. le Président et à l'assemblée et parla dans le sens de la résolution d'une manière claire et lucide, faisant envisager la nécessité, l'urgence de l'abolition des lois de navigation pour la prospérité de notre commerce, dans la circonstance particulière où l'Angleterre nous a placés en nous retirant la protection dont nos produits jouissaient sur ses marchés. Il exprima sa confiance dans les bonnes dispositions que le gouvernement impérial semble entretenir en ce moment à l'égard de ses colonies et que la politique de concessions triomphera à son avantage. D'après ce qu'il connaît des volontés du gouvernement de sa majesté, il est porté à croire qu'il nous accordera notre demande, qu'il laissera à notre disposition la régie de la navigation intérieure, et les mesures à adopter pour protéger notre commerce. Il termina en disant que sa conviction est que l'abrogation des lois de navigation sur tous les lacs et les rivières de la province, ne serait pas avantageuse seulement à la génération présente mais particulièrement à la génération future. Après ses remarques il fit motion que la résolution suivante fût adoptée :

Résolu 1.—Que dans l'opinion de cette assemblée, toute protection pour les céréales et la farine du Canada, devant être bientôt retirée sur les marchés britanniques, il est devenu d'une absolue nécessité pour la prospérité future du pays, de s'efforcer d'obtenir sans délai des autorités impériales l'abrogation, quant à ce qui concerne cette colonie, des restrictions des lois anglaises sur la navigation, et la suppression de tout obstacle à la libre navigation du St. Laurent aux vaisseaux étrangers.

John Young, Ec., en secondant la motion exprima aussi son espoir que l'abrogation des lois de navigation sera d'un avantage immense à la province. Rien ne nuisait tant, suivant lui, à l'avancement de notre commerce que les droits différentiels. Comme les lois sont à présent, dit-il, le cultivateur Canadien est dans une position inférieure à celle du citoyen des Etats-Unis, car si un canadien veut transporter de la farine, il faut qu'il paye une forte taxe pour le fret, et ce ne serait pas le cas si les lois de navigation étaient rappelées. Cet état de chose cesserait, si nous avions la compétition avec New-York et les autres ports de mer de l'Atlantique, vu qu'il n'est dû qu'à l'obligation où nous sommes par ces lois de nous servir de vaisseaux anglais. Ces lois disparaissent, avec les droits différentiels, nous pourrions espérer la prospérité de notre commerce. Depuis l'achèvement de nos canaux nous avons eu une nouvelle ressource pour le commerce, des vaisseaux sont maintenant expédiés de ce port à Chicago, à un prix beaucoup moindre pour le fret qu'entre Buffalo et New-York. La farine est transportée dans cette distance pour 55 cents et entre Buffalo et New-York pour 62 cents. Si les lois de navigation n'existaient plus, notre commerce se développerait sans fin.

Le président lut la résolution, la proposa à l'assemblée et elle passa unanimement.

L'hon. M. Moffatt s'avance alors, et propose la seconde résolution :

Résolu 2.—Que la restriction sous laquelle a été tenu le colon jusqu'à ce jour, de n'employer que des vaisseaux anglais ou de la colonie pour le transport de ses produits d'un port canadien à un autre, ou du Canada à quelque endroit que ce soit de l'empire britannique, a, sous les circonstances particulières de cette province, grandement augmenté les frais du fret, et par là, a imposé une taxe onéreuse au producteur, et quoiqu'il n'y ait pas d'objets, tant que cette taxe était censée être l'équivalent d'avantages dont il a joui de préférence à l'étranger, sur les marchés anglais, néanmoins, aujourd'hui que ces avantages ont été essentiellement réduits et sont sur le point d'expirer, la continuation de cette restriction serait regardée comme une rigueur intolérable.

Dans les quelques remarques qu'il fit à la suite de la lecture de cette résolution il en appuya le contenu. Il croit que le rappel des lois de navigation aura l'effet de faire tourner les flots du commerce du côté du Canada où les restrictions actuelles l'empêchent de se répandre. Il espérait que les colonies sauraient faire un bon usage du pouvoir que la mère-patrie paraît disposée à leur accorder.

Cette résolution secondée par M. O. Berthelot ayant été mise aux voix par M. le Président passa unanimement.

G. E. Cartier, éc., proposa la troisième résolution. Il accompagna sa proposition d'un discours plein d'énergie et de force

qui eut un bon effet sur les auditeurs. Il a fait remarquer que sous le système actuel et à cause des restrictions qu'il comporte, notre beau St. Laurent qui offre autant et plus de facilités que le Mississippi ne compte les vaisseaux qui sillonnent sa surface que par centaines, tandis que le Mississippi les compte par milliers. Cette différence dans l'activité qui régnait sur l'un et l'autre fleuves serait effacée par le rappel des lois de navigation, par l'ouverture du St. Laurent aux vaisseaux de toutes les nations. Outre les autres bienfaits de l'abrogation de ces lois, on peut compter, dit l'orateur, nos relations plus fréquentes avec nos voisins des Etats-Unis, ce peuple qui fait l'admiration de tous les autres peuples bien que tout jeune encore, et dont l'exemple nous donnerait plus d'esprit d'entreprise, plus d'énergie et d'activité. Après avoir fait une jolie peinture des avantages que nous possédons relativement à nos communications intérieures par eau, il conclut en souhaitant que nos procédés aient un résultat efficace, et en exprimant la conviction que par la liberté de navigation le St. Laurent ne le cède en rien à son frère le Mississippi, s'il ne le surpasse pas :

Résolu 3.—Que l'abrogation permanente des lois de navigation avancerait grandement le bien-être du Canada, et contribuerait au développement de ses ressources, est une question qui est clairement démontrée par la nouvelle branche de commerce qui est simultanément résultée de leur suspension temporaire l'année dernière, mais qui a cessé entièrement avec leur rétablissement par le fait qu'un grand nombre de vaisseaux étrangers sont arrivés pendant cette courte période de suspension, chargés d'émigrés étrangers qui ont profité du St. Laurent comme de la route la plus convenable pour leur destination; par quoi les prix de fret sur l'océan ont été réduits, le revenu des Travaux Publics a été augmenté, et toutes les choses de la Société en ont tiré des avantages.

M. Elder, après la lecture de la résolution s'avance pour la secondar et parla très éloquentement pendant l'espace de douze ou quinze minutes. Il n'était pas étonnant de voir l'assemblée si nombreuse et si unanime, vu qu'il s'agissait d'un sujet également important pour toutes les classes de la population, les artisans, les teneurs de boutiques, les marchands et les hommes de profession. Il était d'avis qu'on ne peut douter des avantages qui résulteraient du rappel des lois de navigation pour le Canada, quand même il n'y aurait pas d'autre voie pour rivaliser avec celle du St. Laurent. La question n'est plus une question de prix de fret, il s'agit de la conservation ou de la ruine du commerce du St. Laurent. Non pas si le fret d'un baril de fleur coûtera 1s de plus, mais si tout le commerce du Canada passera par les Etats-Unis ou sera retenu dans la colonie avec une addition considérable du commerce provenant des produits de l'Ouest. C'est le rappel des lois de navigation qui décidera de cela. Le Canada n'a rien à craindre de la compétition mais bien les Etats-Unis. Leurs communications, excepté l'Hudson, sont artificielles, sont entretenues à grands frais et sont sujettes à occasionner de fréquents changements de vaisseaux, tandis que le magnifique St. Laurent offre une route aisée, à bon marché et sans changements de vaisseaux. Nous avons les meilleures autorités pour croire que le St. Laurent attirera tout le commerce de transport de l'Ouest, c'est-à-dire l'autorité des Américains eux-mêmes, dont il prise hautement le jugement en fait de calcul surtout quand ce calcul est fait contre leurs propres intérêts. Il cite un article de journal disant que le St. Laurent serait bientôt la route que prendront les émigrants. Que les journaux, dit-il, fassent connaître dans la Grande-Bretagne que le St. Laurent est la meilleure voie pour les Etats de l'Ouest, non seulement pour la proximité et le bon marché, mais aussi pour la salubrité. Une preuve pratique de l'avantage que nous retirons de l'émigration étrangère, si le St. Laurent était libre à toutes les nations, c'est la suspension temporaire des lois de navigation l'année dernière. Pendant cet espace de temps pas moins de 21 vaisseaux étrangers sont entrés dans nos ports, grand nombre avec des émigrés à bord. On a calculé que cette année même au moins cent vaisseaux de l'Allemagne seraient venus dans nos ports, s'ils n'en eussent été empêchés par les restrictions de nos lois de navigation. Ces cent vaisseaux auraient amené au delà de 20,000 émigrants qui n'auraient pas répandu moins de £33,000 ou £40,000 dans notre colonie. Puis ces vaisseaux ne s'en retourneraient pas sans cargaisons, ce qui aurait l'effet certain de diminuer le fret du transport de nos produits.

Après s'être étendu quelque peu sur ce que peut devenir Montréal, si les lois de navigation sont rappelées, si le railroad de Portland est achevé, si le lac St. Pierre est creusé et si on fait disparaître toute protection pour nous accorder une liberté sans restriction, il s'est montré intimement convaincu que les liens qui nous rattachent à la mère-patrie ne pourront que se resserrer.

M. C. S. Chénier, avant de proposer la quatrième résolution qu'il tenait en main, pronouça un discours très éloquent et qui fut très-bien goûté. Il est extrêmement flatteur, dit-il, pour un ami de la liberté, et spécialement de la liberté commerciale, comme je le suis, et pour un ennemi de tout monopole, comme je le suis aussi, il est très-flatteur de voir notre vieux système colonial qui a tant affaibli l'énergie des colonies, sur le point de s'écrouler. Il est également flatteur de voir que Montréal, la capitale du Canada, prend l'initiative pour une mesure de cette importance. Il fit a remarque qu'il n'y avait pas de différence d'opinion là dessus. Il y a déjà longtemps, dit-il, qu'un homme d'état de la Grande-Bretagne a déclaré que les anciennes colonies anglaises de l'Amérique n'auraient jamais enduré leur état de restriction commerciale, s'il n'avait été accompagné d'une grande somme de liberté politique. Depuis, lord Brougham a remarqué que les lois de navigation auraient dû être abrogées et cela aussitôt que la cause qui leur avait donné naissance avait disparu. Les vues de ce grand homme d'état sont sur le point d'être mises à effet. Les idées libérales que professent les hommes politiques de l'empire britannique leur font désirer que les colonies jouissent d'un système

de commerce basé sur la liberté. C'est aux colons, à nous, de montrer que nous savons apprécier une politique généreuse et libérale. La position particulière de Montréal, qui pourrait en faire l'égal des grandes villes des Etats-Unis et de l'Europe, perd ses avantages sous le système actuel. Il est pénible de voir nos magasins fermés, nos maisons pas louées, nos affaires languissantes. Le seul remède à cela c'est le rappel des lois de navigation et le free-trade, mesure qui vient d'être soumise au ministère britannique. Sans cette mesure, qui arrêterait l'écoulement des produits par New-York et permettrait au vaisseau Canadien de prendre du fret à meilleur marché, tout l'argent dépensé pour nos canaux serait perdu. D'ailleurs il ne peut pas voir comment notre attachement à la mère-patrie pourrait diminuer à mesure qu'elle nous ferait du bien; il est d'opinion que le sentiment de reconnaissance est plus puissant que celui de la crainte. Il soumet la quatrième résolution à l'approbation de l'assemblée et se retire :

Résolu 4.—Qu'il y a le plus grand sujet de craindre que si les lois anglaises sur la navigation demeurent en force, après que la protection des céréales et de la farine du Canada aura été retirée en Angleterre, la masse des produits des Etats de l'Ouest et du Canada-ouest ne soit pas envoyée aux ports des Etats-Unis, pour y être transportée dans les navires, malgré les avantages supérieurs, sous le rapport de l'économie, du transport que possèdent les communications intérieures du Canada, mais qui sont pleinement contrebalancés à cause du plus bas prix dans le fret sur l'océan aux Etats-Unis, provenant en partie de la concurrence qui existe là entre les navires anglais et étrangers et que les lois de navigation deviendront par là inefficaces quant à leur principal objet, celui de la protection de la marine anglaise, tandis qu'elles exerceront une influence très-funeste à cette portion de nos revenus provenant des Travaux Publics, et aux intérêts de tout individu lié au commerce intérieur ou extérieur du Pays.

M. Glass qui secondait cette résolution, dit que si la mesure maintenant devant le gouvernement Anglais était rejetée, ça dépendrait uniquement de motifs tout-à-fait égoïstes et que ce serait la plus grossière injustice à faire à la colonie. Si les lois de navigation étaient conservées, le commerce par le St. Laurent serait le plus fort, mais le propriétaire de vaisseaux n'aurait aucun avantage. Il insiste sur la nécessité de creuser le lac St. Pierre, si nous voulons que les vaisseaux que nous attendons puissent venir au delà de Québec. Une autre voie est aussi nécessaire pour que Montréal puisse conserver sa position, c'est le Railroad de Portland. Sans ce railroad nos transports seraient interrompus pendant une longue période de l'année. Par cette voie on calcule que ce printemps même on aurait pu transporter 25,000 barils de fleur avant qu'une seule barque ait pu être mise à flot sur le canal Erie.

M. Bristow lut la cinquième résolution que voici :

Résolu 5.—Que pour les considérations précédentes et autres raisons, cette assemblée salue avec la plus vive satisfaction, la perspective de la révocation immédiate, quant à cette colonie, des lois anglaises sur la navigation, et qu'elle approuve spécialement cette partie de la mesure introduite par le Très-Honorable M. Labouchère dans la Chambre des Communes, qui confère à la législature de cette province le pouvoir de régler, comme elle le jugera le plus avantageux au pays, la navigation et le commerce intérieur, bienfait que cette assemblée reconnaît avec gratitude comme une nouvelle manifestation du désir de gouverner ce pays suivant les vœux bien entendus et les intérêts du peuple.

Cette résolution, dit-il, n'est que le corollaire des précédentes et sera reçue avec la même unanimité. Il ajoute que la satisfaction générale causée à Montréal par le discours de M. Labouchère pourrait cependant bien être suivie de quelques appréhensions. Quelques heures encore avant l'assemblée, il n'y avait qu'une opinion, c'est-à-dire que la libre navigation nous serait accordée, mais les nouvelles arrivées ce jour étaient de nature à affaiblir le plaisir que donnait cet espoir. Des lettres venues dans le cours de l'après-midi disaient qu'il y aurait une opposition formidable à la mesure demandée par M. Labouchère. Il est donc urgent, ajouta-t-il, que le peuple du Canada fasse savoir au peuple de la Grande-Bretagne qu'il veut la libre navigation, qu'il la demande non pas comme une faveur, mais comme un droit qui lui est acquis depuis l'abolition des protections. La colonie est trop importante pour être négligée. La force et la justice de nos représentations ont été reconnues par M. Labouchère; pourtant malgré cela il reconnaît qu'un parti formidable s'y opposera. Une chose qui témoigne de la bonne foi avec laquelle l'Angleterre veut nous accorder cette mesure, c'est le contrôle entier que le bill de M. Labouchère nous accorde sur nos propres affaires. M. Bristow fit la description des partis qui nous divisent dans ce temps-ci avant de terminer, et il voyait dans la mesure de M. Labouchère le désir de donner au parti fort qui gouverne aujourd'hui le pouvoir de faire du bien.

M. A. LaRocque secondait la résolution.

Le colonel Gagy ayant été appelé à plusieurs reprises à porter la parole se rendit au désir de l'assemblée, bien qu'il ne fut pas préparé, dit-il, et fit quelques remarques très-appropriées à la circonstance, en faveur du but que la réunion avait en vue.

M. Holton secondé par M. Workman proposa la sixième résolution que voici :

Résolu 6.—Qu'une humble pétition à Sa Majesté la Reine et aux deux autres branches du Parlement Impérial, basée sur les Résolutions précédentes soit préparée et présentée, pour être transmise à son Excellence le gouverneur-général, par l'entremise du secrétaire provincial général le gouvernement exécutif de cette province de vouloir bien exercer son influence constitutionnelle en faveur des conclusions de la pétition.

M. Cummings secondé par M. J. L. Beaudry proposa qu'il soit :

Résolu 7.—Que le président et les secrétaires de l'assemblée, ainsi que les moteurs des motions et les messieurs qui les ont secondées, forment un comité pour mettre à effet les résolutions précédentes.

M. Bourret ayant été prié de laisser le fauteuil et M. Young prié de le prendre, les remerciements de l'assemblée furent votés à M. le président et aux secrétaires.

FAITS DIVERS.

La santé publique.—Quand les Médecins disent que la santé publique est très-déplorablement bonne, il faut les croire et les plaindre en même temps. C'est bien ce que nous faisons aujourd'hui en nous félicitant toutefois qu'il en soit ainsi.

Le Herald nous apprend que le chemin de fer du Champlain et du St. Laurent qui l'an dernier a transporté 28,000 barils de fleur en a déjà transporté autant cette année depuis l'ouverture de la navigation, pour être expédiée par les Etats-Unis. Ce nouveau trafic est né des améliorations de nos canaux et promet d'augmenter beaucoup encore.

Les Rapides de Lachine.—La navigation à vapeur sur le St. Laurent prend chaque année du développement de toutes manières. Depuis quelque temps de beaux steamers de première classe descendent les rapides de Lachine et viennent débarquer à nos quais vis-à-vis la ville, les passagers du Haut-Canada et des Etats-Unis. Il y a 7 à 8 ans, quand le steamer Lord Sydenham descendit le premier dans ces rapides on considéra le fait comme merveilleux, et on en a toujours ainsi parlé depuis. Aujourd'hui ce n'est rien; tous les jours vous voyez plusieurs steamers les descendre et le trajet est considéré très sûr. C'est très avantageux pour la navigation et le commerce. Les steamers, of course, s'en retournent par le Canal Lachine.

Sources de Varennes.—Nous sommes bien aise de voir que ces célèbres Sources sont tombées entre les mains de M. St. Julien déjà si avantageusement connue parmi nous. Sous la judicieuse et habile direction de M. St. Julien, cette maison devra prospérer. Le public sera sûr d'y trouver tout le confort et les attentions désirables.

L'hon. Col. Taché est parti lundi dernier accompagné de l'hon. H. H. Killaly, pour un tour d'inspection dans le Haut-Canada. L'hon. M. Cameron se propose nous dit-on d'en faire un semblable bientôt dans le Bas-Canada. Nous approuvons fort cette distribution de leur besogne, afin de leur faire connaître bien à tous deux toute l'étendue du pays.

Le manque d'espace nous force à remettre à notre prochaine feuille, quelques remarques sur la réforme électorale et quelques autres matières préparées pour ce numéro.

L'Institut accuse avec reconnaissance la réception des livres suivants: De M. R. Trudeau, Histoire de Russie, 6 volumes, Souvenirs de Chateaubriand, 1 vol.; De M. J. B. Meilleur, Rapport du Surintendant d'Education.

Nous sommes heureux d'apprendre que les malheureuses difficultés survenues dans le sein de l'Institut Canadien de cette ville sont arrangées à la satisfaction de tous les membres de cette intéressante et utile association.

Les élections des officiers en remplacement de ceux qui avaient résigné, ont eu lieu jeudi dernier. Les officiers qui ont été élus sont MM.

- R. Laflamme Président
G. Ouimet 1er Vice Président
A. Mousseau 2nd do do
R. Bellemare Secrétaire archiviste
E. Labrosse Assistant do
J. Papin Secrétaire correspondant
A. A. Magnan A-sistant bibliothécaire
A. R. Giroux, J. Lespérance, J. de Montigny et G. Généreux, membres adjoints du comité de régie.

C'est un fait notoire que la plupart de nos Banques Canadiennes ont souffert des pertes considérables depuis un an par les banqueroutes en Angleterre et en Canada. La banque de Montréal entraînait à perdu par mauvaises lettres de change £64,642 et £25,872 en mauvaises papier local et compté.

Pourquoi n'aurions-nous pas une ligne de steamers d'Europe au St. Laurent? demandait un de ces jours passés, le Herald de cette ville. Il faut espérer que notre commerce et nos progrès en tous genres augmentent assez vite pour pouvoir réaliser bientôt les suggestions de notre confrère. Il n'y a aucun doute que les marchands canadiens et ceux de l'Ouest des Etats-Unis passeraient par cette route qui serait la plus expéditive et la moins coûteuse.

Un vieux pensionnaire du gouvernement est mort subitement avant-hier dans la rue du Collège. Il y a eu à ce sujet quelques soupçons contre les personnes de la maison dans laquelle il demeurait. Une enquête a eu lieu, sans résultats.

Duel.—Une rencontre a eu lieu près de Montréal ces jours passés, entre deux messieurs de cette ville, dont nous taisons les noms. Ces deux, pour cause assez insignifiante, sont allés se brûler un peu de poudre au nez. Il ne se sont pas fait mal.

Le public a dû remarquer que M. L. J. Papineau n'a pas répondu à la dernière lettre du Dr. Wolfred Nelson. Est-ce que l'ex-orateur n'a rien à répondre? L'Avenir peut probablement nous en dire quelque chose.

Progrès de la tempérance.—Le père Mathew du Canada, le Rév. M. Chiquiy a reçu de plus de 20,000 personnes dans ce district durant le mois de mai dernier, la promesse de s'abstenir entièrement de l'usage de liqueurs enivrantes.

TEMPÉRANCE.—Nous apprenons que Mr. Chiquiy a terminé mercredi une retraite de tempérance dans la riche et populeuse paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Tous les braves habitants de cette localité se sont enrôlés au nombre de 2668, sous les bannières de la société régénératrice. Là comme ailleurs, les plus honorables citoyens, médecins, notaires, magistrats ont noblement montré au peuple le chemin. Mais rien n'a dû avoir un effet plus puissant sur la détermination des habitants, comme la courageuse démarche du Dr. Davignon, représentant du comté de Rouville. Il a été le premier à prendre l'engagement de la tempérance, voilà ce qui s'appelle "aimer son pays en action."

On nous dit que Mr. Chiquiy doit prêcher ces trois jours sur la tempérance à la Cathédrale.

Soirée de la St. Jean Baptiste.—Nous pu- lions plus bas l'annonce de cette soirée ; sous un patronage aussi distingué, et avec les grands préparatifs qui se font la fête sera brillante et digne de la St. Jean Baptiste.

Incendies.—Lundi dernier, un steamer en montant dans le Canal Lachine mit le feu à une grange appartenant à M. Evans. La grange fut consumée et ce fut avec peine qu'on put sauver les maisons et bâtisses environnantes.

La dernière malle d'Europe nous a apporté la mauvaise nouvelle que le choléra vient de reparaître à Constantinople et à Moscou.

Ecole de droit.—Les étudiants en droit de cette ville s'assembleront lundi prochain, dans le but d'établir une école de droit.

Accident.—Noyé, le 10 du courant, à quel- ques arpents du pont de Ste. Rose, Charles Guérin, fils de Benjamin Guérin de Ste. Thérèse de Blainville. Il était allé se baigner, et en plongeant pour la première fois, il disparut pour jamais.

M. J. DEGUISE, du comté de St. Maurice, écrit une lettre à la Minerve, dans laquelle il se plaint du rapport de l'assemblée du 6, publié dans l'Avenir. M. DEGUISE entr'autres choses, déclare que les personnes qui diri- geaient les procédés de l'assemblée ont refusé de le laisser parler quoiqu'il fut un électeur du comté ; que tous ceux qui ne paraissaient pas en faveur de M. Papineau ont eu à subir le même sort et que c'est là ce qui a obligé une partie des gens présents à former cette autre assemblée sous la présidence de M. Désautiers, dont nous avons déjà publié les procé- dés.

Les lords rétrogrades.—La chambre des lords en Angleterre vient de rejeter la loi tendant à abolir les incapacités des juifs. C'est se montrer bien arriérés et bien rétrogrades. La chambre des lords devra en rabattre ou bien le peuple anglais pourrait bien quelque jour ou autre se dispenser de ses services. On craint beaucoup le même sort pour la mesure du gouvernement au sujet des lois de navigation. C'est là dit le Herald de ce matin, une conséquence de la faiblesse des whigs. Le ministère actuel est traité ainsi, parcequ'on croit qu'il ne prendra aucune démarche décisive pour forcer les mesures né- cessaires pour le pays.

Rome.—Les dernières nouvelles de Rome nous disent que le Pape demeure passif au Quirinal. Une collision se fait imminente entre le parti rétrograde et le peuple. Le carnage de Naples a fait saigner le cœur du saint-père.

Nouveau magasin d'Épicerie.—M. L. A. Gareau vient d'ouvrir son magasin au coin des rues McGill et St. Joseph. On y trouvera constamment un assortiment étendu de groceries et épicerie de bonnes qualités.

La paix est enfin conclue entre les États-Unis et le Mexique. Le traité a été ratifié le 21 mai par 23 voix contre 5 dans le Sénat Mexicain.

La St. Jean-Baptiste.—De grands prépara- tifs se font pour célébrer dignement notre belle fête nationale samedi le 24 du courant. Nous sommes heureux d'apprendre que le Gros Bourdon qui doit être baptisé Dimanche après vêpres sera placé dans la tour avant samedi et que ce jour là il annoncera aux échos lointains la jubi- lation de la grande famille Canadienne. D'après l'invitation de la Fabrique la St. Jean- Baptiste assistera en corps à la cérémonie de Dimanche.

Fait remarquable.—Hier matin le 13 juin, nous dit la Gazette de Québec, les montagnes au nord et au sud du St. Laurent étaient blanchies par la neige. Une personne arrivée de Ste. Marguerite sur la rivière du Sud dit que lorsqu'elle a quitté cet endroit la terre était couverte de sept pouces de neiges.

L'éteignoir Papineau a été trouvé, avant hier, coupable d'assaut et batterie sur un de ses coparotiens. L'assaut a été commis à la porte de l'église de St. Martin, à la suite d'une discussion sur la loi des écoles. M. Papineau a été condamné à deux piastres d'amende et aux frais. Le jour de la retribu- tion est venu, M. Papineau, vous n'outragez plus impunément les lois de votre pays, comme vous faisiez sous l'administration VIGER PAPINEAU de sinistre mémoire.

Louis-Philippe va, dit-on, quitter le château de Claremont, près Londres, pour le palais du Buen-Retiro, que la reine-mère, Marie-Christine d'Es- pagne, vient de mettre à sa disposition. Le séjour de la Grande-Bretagne est nuisible à la santé de l'ex-reine Amélie, qui souffre, dit-on, d'une très-grande oppression au cœur. Les médecins les plus habiles ayant été appe- lés par Louis-Philippe, il a été unanimement décidé que la santé de la reine exigeait un climat plus doux et plus sain.

Ce n'est qu'avec un profond regret que l'ex-roi des Français va quitter Londres ; cette réunion d'hommes politiques, ce pays où il a déjà passé quelques années de sa vie, semble lui sourire beau- coup plus que l'Espagne ou l'Italie, où l'ex-reine Amélie désire passer les derniers jours de sa vie. Cependant il a été décidé en conseil de famille que le départ aurait lieu dans le courant de mai. Le prince de Joinville voit avec le plus grand plaisir les apprêts de ce départ ; s'étant trouvé plusieurs fois en présence de Guizot, il n'a pu maîtriser l'indignation que la présence du ministre susci- tait dans son cœur ; et, malgré l'obéissance pas- sive qu'il a toujours montrée pour Louis-Philippe, il lui a formellement exprimé qu'il partirait pour le Brésil plutôt que de voir M. Guizot associé à son voyage d'Espagne.

Les princes éprouvent une grande répugnance pour une prolongation de séjour en Angleterre, ils n'y ont trouvé que désillusions. Lord Palmerston a cherché toutes les occasions de leur être désagréa- ble ; il a tout fait pour leur interdire le droit de chasse dans le parc de Claremont, et cela malgré l'intervention de la reine Victoria. On voit que ce noble lord a les mariages espagnols sur le cœur.

Louis-Philippe disait il y a quelques jours au gé- néral Dumas : "Tous ces déménagements réitérés sont bien pénibles à mon âge. Ce n'est pas pour moi que je souffre, c'est pour cette bonne Amélie dont la santé est bien triste. Ah ! général, je ne vais en Espagne qu'à contre-cœur, car les puis- sances étrangères vont croire que je vais donner des conseils à Marie-Christine. Je suis tellement dégoûté des hommes et des choses, que si je n'avais pas de famille, je finirais comme Charles-Quint. Je le sens, général, maintenant il n'est plus temps j'ai péché par l'excès contraire de Napoléon."

Depuis quelques jours, Laponthe, le valet de chambre de Louis-Philippe, fait ses préparatifs. L'ex-roi revise, examine, contrôle tout ; on le croirait encore aux Tuileries. Laponthe, ce vieux valet de chambre qui, depuis vingt ans, a acquis le droit de dire sa façon de penser à son auguste maître, lui disait : Sire, si vous aviez suivi le conseil que je vous donnais d'aller trinquer à la ré- forme, avec Odillon Barrot et le petit Thiers, nous ne serions pas forcés d'aller bâtir des châteaux en Espagne.

"La capitale du monde est décidément la ville des merveilles, et son digne chef, l'immortel Pie IX, le taumaturge du XIX^e siècle ; c'est à lui, sans aucun doute que le catholicisme doit la con- version du grand poète polonais Adam Mickiewicz un moment égaré par les prédications de quelques illuminés. Cet illustre poète est rentré magnifi- quement au sein de l'église romaine, cette église tu- trice de toutes les libertés et régénératrice de l'Eu- rope moderne. Son retour à l'unité est un fait con- sidérable.

"Les Polonais réfugiés à Rome persuadés qu'ils devaient prendre part à la lutte nationale, ils la croisade sainte de l'indépendance italienne, ont formé un corps de volontaires pour marcher contre l'ennemi commun. Les dames romaines leur ont offert une bannière polonoise, brodée de leurs mains ; le souverain Pontife l'a bénie après avoir adressé à ces braves martyrs de la liberté une al- location chaleureuse et patriotique.

"Cette troupe d'élite a choisi pour chef le poète Adam Mickiewicz, qui s'est empressé d'adresser une énergique proclamation à tous les soldats Po- lonais, Croates, Bohémiens, Salmates et Illyriens. Tous ont répondu à l'appel du devoir et de l'hon- neur.

"Ainsi donc, partout à cette heure, la guerre sainte est déclarée au despotisme de la barbarie ; les Polonais catholiques ont tiré le glaive contre les oppresseurs des peuples et ils ont brisé leurs four- reaux au nom de Dieu, de Pie IX et de Saint-André, patron de tous les Slaves.

"A son arrivée à Florence, cette armée héroïque a reçu les honneurs d'un magnifique ovation ; le peuple Florentin l'a saluée de mille acclamations. Ce jour-là même, Adam Mickiewicz entouré de ses compagnons, portant la bannière bénie par Pie IX, se rendit escorté d'un concours immense à l'église de Santa-Croce. Là, il s'agenouilla et tout le cortège avec lui devant l'autel du Dieu des bat- tailles. Les religieux Françoiscains qui desservent cette église et dont on connaît le patriotisme, entonnèrent le benedictus au son de toutes les clo- ches, et, après avoir écouté une allocution des plus éloquentes, prononcée par l'abbé Lambruschini, l'illustre chef reprit le chemin de sa demeure au milieu des cris universels de : Vive la Pologne ! Vive l'Italie ! Vive Mickiewicz ! Vive Pie IX ! Le soir la ville magnifiquement illuminée disparut dans une vaste auréole de feu."

Voici, d'après un document officiel, dressé par ordre du parlement, quel était l'effectif de la marine marchande anglaise, à la fin de 1847.

GRANDE-BRETAGNE.—Navires à voiles au-dessous de 50 tonneaux, 7,716, jaugeant ensemble 223,836 tonneaux ; au-dessus de 50 tonneaux, 13,435 jaugeant 2,648,597 tonneaux.—Bateau à vapeur au dessous de 50 tonneaux, 433, ou 10,376 tonneaux ; au dessus de 50 tonneaux, 491, ou 105,989 tonneaux.

IRLANDE.—Navires à voiles au-dessous de 50 ton- neaux, 1,073, jaugeant 30,717 tonneaux ; au-dessus de 50 tonneaux, 1,140, jaugeant 211,072 tonneaux.—Bateau à vapeur au-dessous de 50 tonneaux, 12, jaugeant 417 tonneaux ; au-dessus de 50 tonneaux, 92, tonnage, 23,300 tonneaux.

ILE DE MAN ET ILES DE LA MANCHE.—Navires à voiles au dessous de 50 tonneaux, 442 ; tonnage, 10,398 tonneaux ; au-dessus de 50 tonneaux, 344 ; ton- nage, 42,294 tonneaux.—Bateau à vapeur au-dessous de 50 tonneaux, 1, jaugeant 39 tonneaux ; au-dessus de 50 tonneaux, 3, tonnage, 837 tonneaux. Le nombre des navires à voiles et à vapeur qui ont été construits et enregistrés, en 1847, dans les ports du royaume-uni, s'éleva à 830 navires à voiles ou 129,684 tonneaux, et 103 bateaux à vapeur, jaugeant ensemble 16,170 tonneaux.

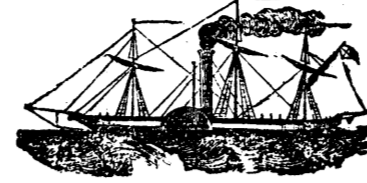
—La discussion du projet de loi qui bannit la famille d'Orléans a eu lieu jeudi dans les bureaux ; les débats ont été très animés. M. Odillon Barrot a été contraire à cette mesure qui selon lui, est inopportune et dan- gereuse.

—Dans la séance de l'Assemblée de jeudi, le président a lu une lettre de M. l'abbé Lacordaire demandant la permission de donner sa démission. Il lui est impos- sible, dit-il, de concilier les devoirs paisibles de la vie re- ligieuse avec les obligations sévères et difficiles de repré- sentant du peuple.

—Le revenu et les dépenses du Royaume-Uni pour les années finissant au 5 avril ont été comme suit :

Table with 3 columns: Year, Revenu, Dépenses. Rows for years 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.



ARRIVEE DE L'AMERICA.

Le steamer AMERICA, parti de Liverpool le 4 du courant est arrivé à Boston le 13 dans la soirée après une traversée de 9 jours et demie ! Les nouvelles par ce steamer sont importantes.

John Mitchell, le rédacteur du journal le United Irishman a été condamné à 14 ans d'exil. Le même jour il fut conduit à Cork, et expédié dans un vaisseau pour la Bermuda. Il n'y a pas encore eu de troubles, mais il règne un silence sinistre.

Le départ de Mitchell du milieu de sa famille a été profondément lamentable. Ses biens ont été confisqués. Le United Irishman, est supprimé. La famille de Mitchell a été adoptée par l'association du Rappel et le peuple.

Il y a eu quelques désordres légers à Londres Bradford, Manchester, etc., principalement parmi les charistes et les sympathiseurs irlandais. Les classes ouvrières sont dans une grande détresse et l'on parle d'une émigration considérable comme moyen de soulagement.

L'Assemblée Nationale est encore fortement gardée par les troupes. Elle commence à législer tout de bon. Elle a pris la détermination de briser le système d'organisation du travail de Louis Blanc, ce qui a causé quelques troubles parmi les ouvriers des rues. La police a arrêté Blanqui et Cotte. Louis Blanc doit subir son procès avec d'autres pour la conspiration du 15 mai.

Le comité constitutionnel a décidé de n'avoir qu'une chambre et de rendre la présente inélégible pour l'autre. M. de Cormenin est président de la commission chargée de préparer un projet de constitution. Parmi les noms qui composent cette commission, se trouvent les suivants : MM. L'abbé de Lamennais Vivien, ex-ministre, de la justice, de Tocqueville, Dufaure, ex-ministre des travaux publics, Dupin, ex-procureur-général de la cour d'appel, Gustave de Beaumont, Odillon Barrot et Pages.

Le comité siège plusieurs heures par jour. M. de Cormenin a été autorisé à préparer un projet de constitution. M. Lamennais s'est retiré de la commission. Ce qui fait conjecturer que les idées du comité ne s'accordent pas avec le projet de constitution qu'il a publié tout récemment.

Le comité nommé pour examiner le projet de loi réglant les relations entre l'exécutif et l'assemblée nationale, a, dit-on, outièrement rejeté la clause qui donne pouvoir au gouvernement exécutif de séjurer ou de ne pas séjurer, à son gré, dans l'assemblée. Cette résolution est d'autant plus importante que le comité a reçu la révélation qu'il y avait schisme dans le cabinet même et que le rejet de cette clause mettrait en danger l'existence du gouver- nement. On rapporte que MM. Lamartine et Ledru-Rollin ont déclaré qu'ils étaient prêts à donner leur résignation.

Les fils de Jérôme Bonaparte, l'ex-roi de West- phalie, s'est prononcé contre le projet de décret qui exclut de France la famille d'Orléans.

PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Table listing market prices for various goods like flour, oil, sugar, etc. Columns include item name and price in liv. sous liv. sous.

Naissances.

A St. Charles, comte de Richelieu, le 4 du courant, la dame de J. E. LeBlanc, Ecr. N. P., a mis au monde une fille. A St. Léon, le 13, la dame de M. C. Caron, a mis au monde une fille.

Morts.

En cette ville, dimanche au matin, le 11 du courant, M. George Grérier, marchand, âgé de 23 ans. Aux Tanneries des Rollands, le 14 du courant, après une longue et douloureuse maladie, Toussaint Lenoir dit Rolland, Ecr., à l'âge de 66 ans. A Sorel, le 10, Dame Charlotte Hus dit Cournoyer, veuve de feu M. Alexis Gardin, âgée de 78 ans. A Québec, le 8, Dame Angélique Labadie, âgée de 82 ans, veuve de feu M. David Babineau. A St. Roch, le 12, à l'âge de 26 ans et neuf mois Dame Anne Caroline McKutehon, épouse de sieur Charles-Edouard Girard, menuisier. Au faubourg St. Roch, le 8 du courant, Demoiselle Alexandrine Julie, âgée de dix ans, seule fille de G. Gay écuyer, notaire.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.

D'APRES une résolution adoptée hier soir à une as- semblée du Comité, l'Association St. Jean-Bap- tiste assistera en corps à la Bénédiction du Gros Bourdon JEAN-BAPTISTE, qui se fera dans l'Eglise paroissiale, DIMANCHE prochain à l'issue des Vêpres. Les OFFICIERS de l'Association sont particulièrement priés de se trouver à 2 heures précises dans l'étage inférieur de la Sacristie pour y prendre leurs insignes. Entrée sur la rue St. Joseph, porte voisine de la bibliothèque. LUDGER DUVERNEY, Commissaire-Ordonnateur, 16 juin.

FETE NATIONALE.

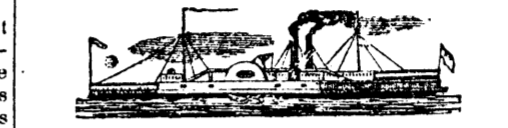
SOIREE PUBLIQUE DONNEE PAR L'INSTITUT CANADIEN.

en l'honneur de la ST. JEAN-BAPTISTE, LUNDI, LE 26 JUIN 1848.

A L'HOTEL CLIFTON, (l'ancien Hôtel Rasco.)

Dames Patronnes: MME. JOSEPH BOURRET. MME. L. T. DRUMMOND. MME. W. A. R. MASSON.

LEURS Excellences le GOUVERNEUR GENE- RAL et la COMTESSE d'ELGIN, honoreront la soirée de leur présence. Les Dames patronnes, prendront le fauteuil à 8 heures, P. M. Deux Corps de Musique seront engagés pour la soirée. Le souper et les rafraichissements seront servis avec soin et de la première qualité. Prix des billets d'admission pour messieurs 7s. 6d. Do do do dames 2s. 6d. On pourra se les procurer chez MM. Fabre et Cie, J. W. Herbert, rue Notre Dame, au bureau de l'Avenir, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel Clifton. Les Membres de l'Institut qui voudront jouir de leur privilège, devront se procurer leurs billets d'admission de Mr. J. B. E. Dorion, au Bureau de l'Avenir, 1224, rue St. Paul. Par ordre du Comité, V. P. W. DORION, Secrétaire.



VOYAGE DE PLAISIR A VARENNES

DIMANCHE prochain, le 18 du courant, le bateau A vapeur, STE. HELENE, Capt. LESPERANCE, laissera ce Port à UNE heure précise de l'après-midi, arêtera à BOUCHERVILLE, et sera de retour de bonne heure. Prix du passage : 30 sous pour aller et révenir. Montréal, 16 juin.

STEAMER EN LIGNE DIRECTE A CHICAGO ET AU DETROIT.

LE Steamer OTTAWA partira du Bassin du Canal de Lachine, VENDREDI, le 23 du courant, à 6 heures du soir, pour se rendre en droite ligne à CHICAGO et au DETROIT, s'arrêtant aux ports intermédiaires, offrant une excellente occasion à ceux qui désirent se rendre dans l'Ouest. Pour le fret et le passage, s'adresser au Bureau, au Bassin du Canal, ou à John Torrance & Cie.—16 juin.

TORTUES.

ON vient de recevoir au RESTAURANT COMPAIN, Place-d'Armes, DEUX TORTUES, dont l'une pèse 205 lbs. On en fera de la soupe qui pourra être servie tous les jours à midi.—16 juin.

JOHN A. LECLERC, MARCHAND DE CUIR, EN GROS ET EN DETAIL.

No. 174, RUE SAINT-PAUL, Près de la Maison de Douane, porte voisine de B. WORKMAN, Apothicaire, MONTREAL. N. B. Cuir de différentes sortes pour les Selliers et Cordonniers.—13 juin.—tm.

SOURCES DE VARENNES.

LA Soussignée ayant pris des arrangements avec le propriétaire des SOURCES DE VARENNES, annonce au public qu'elle tiendra l'HOTEL de ces Sources durant LA SAISON de Pété pour faciliter ceux qui désiraient aller prendre les eaux. Elle tiendra constamment toutes sortes de rafraichisse- ments et une bonne table pour ceux qui visiteront les sources. ANG. ST. JULIEN. Montréal, 12 juin.—tm.

GRANDES NOUVEAUTES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le Douglas de Londres un assortiment considérable et des mieux choisis de Pipes de Meers-Chaum (Ecume de Mer) PIPES de GOUT D'AR- GYLE, PORTES-CIGARE, BOETES à TABAC pour PRISER et FUMER avec une splendide variété de GRAVURES PARI- SIENNES, de beaux becs ornés pour Cigares, des Trains de chemins de fer, un nouveau mode amélioré d'avoir toujours une lumière claire et belle à bon marché. Aussi la nou- velle lumière pyramidale pour cigare beaucoup am-éliore, bien supérieure à la fusée commune et bien plus agréable à l'ou- deur et au goût du cigare. Les articles ci-dessus ont tous été achetés récemment à Paris et à Londres pour Argent Comptant et les sou- signés peuvent offrir le tout en vente à des prix extraor- dinairement bas, soit en gros ou en détail. AUSSI TOUT FRAIS ARRIVES 100 M Cigares Tristo San Principe et 40 M des meilleurs Havanes, des qualités favorites. Les soussignés sont les seuls agents à Montréal pour les célèbres tabacs à chiquer de John Anderson et cie. L. LYONS & CIE. 13 juin 1848. Batisses de Stuart, rue Notre-Dame.

Boutique de Laines de Berlin.

MADAME WALTON a l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs qu'elle a reçu par le PEARL et le JOHN BULL les plus splendides assor- timent de LAINES de BERLIN qui ait jamais été im- porté en Canada. L'éclat des nuances est supérieur, et peut satisfaire tous les goûts par sa grande variété. Mad. W. prend aussi la liberté de rappeler aux da- mes qu'elle a constamment en main tous les articles re- quis dans toutes espèces d'ouvrages de goût. Bailasse des Od Fellows } 2 juin, 1848.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, } Montréal, 3 Juin 1849.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les Lots composant le Village d'Elgin, récemment établi, le quelle se compose de la moitié sud du lot de Réserve du Clergé, No. H. du 8e rang du Town- ship de Sutton, dans le Comté de Missisquoi, B. C., seront mis en vente le ou après le PREMIER AOUT prochain, au prix et aux conditions ci-après mentionnées, par ORIN J. KEMP, Ecuyer, l'Agent Local à Freligsburgh, à qui l'on devra s'adresser. PRIX.—£5 courant chaque Lot Conditions de vente.

1°.—Les Lots seront pris d'après le contenu spécifié dans les documents publics. 2°.—Les Occupants de bonne foi avant l'arpen- tage ont un droit de préemption. 3°.—Un dixième seulement du prix d'achat de- vra être payé comptant, le reste sera payable en neuf versements égaux annuels, d'un dixième cha- que, au Premier Janvier, avec intérêt du jour de la vente, le premier devant se faire au premier Jan- vier qui suivra le jour de la vente. 4°.—Il ne sera pas reçu de Scrip en paiement. On pourra, en s'adressant à l'Agent ci-haut men- tionné, connaître la position et la contenance de chaque lot, et obtenir tous autres renseignements y relatifs. Une insertion par semaine, jusqu'au temps de la vente, en français, dans La Minerve et La Revue Canadienne.—5 juin.



HUILE POUR LES PHARES.

DES SOUMISSIONS seront reçues au BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS jusqu'à MERCREDI, le QUATORZE de JUIN prochain de ceux qui dési- reraient fournir l'Huile nécessaire pour l'usage des Phares des Lacs Erié et Ontario, etc. 5250 Gallons d'Huile d'Hiver pressée SPERMA- CETIQUE de la meilleure qualité (un échantil- lon de laquelle, pas moins d'une pinte doit accom- pagner les soumissions) qui devra être fournie en quarts n'excellant pas soixante gallons, et qui pourra être mesurée de nouveau s'il est jugé néces- saire. Les Soumissions doivent mentionner à quel prix le tout ou partie de l'Huile pourra être livrée à Montréal, Kingston, Toronto et Hamilton respecti- vement. La livraison de toute la quantité devra être effectuée le ou avant le 10 juillet prochain, et le paie- ment sera fait dans les dix jours qui suivront, après que la quantité et la qualité de l'Huile auront été re- connues, reçues et certifiées par un des Officiers appartenant au Département des Travaux Publics. Les Soumissions devront être endossées "Sou- missions pour l'Huile des Phares" et contenir les signatures de deux personnes responsables qui sont disposées à se porter cautions pour la due exécution du contrat. FRANCIS HINCKS, Inspecteur-Général. Bureau de l'Inspecteur-Général, } Montréal, 29 mai 1848.

AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS adressées au Soussigné et en- dossées Soumissions pour Bassins, seront reçues jusqu'à SAMEDI, le 17 du courant, pour FAIRE LES QUARS des Bassins WELINGTON et St. GABRIEL du CANAL de LACHINE, suivant les plans et spécifications qui peuvent être vu et examinés à ce bureau où l'on pourra se procurer d'autres détails ainsi que des formu- les de Soumissions. Par Ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, } 7 juin 1848.

CANAL DE CHAMBLY.

A VIS est par le présent donné que, dans l'intention de rencontrer les intérêts du commerce, les Com- missaires des TRAVAUX PUBLICS ont consenti de re- culer l'époque de la clôture du CANAL de CHAMBLY jusqu'à SAMEDI, le 23 jour de SEPTEMBRE prochain auquel jour l'eau sera retirée du dit Canal qui restera fermé jusqu'au 20e jour du dit mois. Par Ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, } 8 juin 1848.

BANQUE DU PEUPLE.

A VIS est par les présentes donné, que JOHN DAN- LON, Ecr., ayant résigné sa place comme Directeur de la Banque du Peuple, ne fait plus partie de la Cor- poration de cette Banque, et que l'Hon. F. A. QUESNEL A PREVOST et S. B. BONNER, Ecr., ont été dument élus membres de la dite Corporation. Par Ordre, B. H. LEMOINE, Caissier. Montréal, 8 juin 1848.—cs

TABLEAU CELEBRE, LA VENUS ET LE TETIEN.

Ce célèbre Tableau, le triomphe de l'art qui a été si justement admiré et qui a reçu des applaudissements dans les Cités de New-York, Boston et Philadelphie, depuis deux ou trois ans, est maintenant exposé à Mon- réal, au Mechanic's Institute, Grande Rue St. Jacques, dans la bâtisse ci-devant occupée par la Banque d'E- pagne. Admission le jour et dans la Soirée—TRENTÉ sous billets de saison, UN ECU. Les artistes sont admis gratis—10

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE JEAN-BTE. ROLLAND, No. 24 Rue St. Vincent Montréal.

W.M. MUIR, MARCHAND-TAILLEUR, 18, Rue St. Francois-Xavier, VIENT DE RECEVOIR un assortiment riche et varié d'effets convenables à son commerce.

J. IRELAND, GRAVEUR, GRANDE RUE ST. JACQUES, A côté de la Banque de l'Amérique du Nord, MONTRÉAL.

So charge de GRAVER et IMPRIMER des Cartes d'Invitation, de visites, d'Adresses Professionnelles, Têtes de Comptes, Billets, Traités, etc. BUREAU EN HAUT. 4 mai, 1848.

VITRES A VENDRE. LA COMPAGNIE de la MANUFACTURE de VERRE de POSTAWA, offre à vendre: 2,000 BOITES de VITRES, De 7 1/2 sur 8 1/2 et de 30 sur 42 de diverses qualités.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. Patron: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les DÉPÔTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées).

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. EXTRAIT. MONTANT du aux Dépositaires le 31 Décembre 1847. £62675 11 7

AVIS DES POSTES. Commencer JEUDI prochain le 4 MAI, et jusqu'à avis contraire, la MALLE ANGLAISE qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à HALIFAX, sera fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et Jeudi pour les steamers qui partent de New-York.

CINQ OU SIX COMPAGNONS-TAILLEURS Trouveront de l'emploi en s'adressant à C. GAREAU, Rue Notre-Dame. 21 avril.

ROMUALD TRUDEAU, APOTICAIRE. No. 111, Rue St. Paul, Montréal.

FERMES A LOUER OU A VENDRE. A des conditions faciles. S'adresser à M. GIEUARD, à St. Benoît.

ENCORE DES NOUVELLES: UNE AUTRE REVOLUTION

Non parmi les Hommes, mais parmi les BOTTES et SOULIERS. 10,000 Paires sont maintenant prêts à protéger les pieds du public de Montréal, contre les attaques des pluies du printemps, des vents d'Automne des chaleurs de l'été et contre le vieil hyper.

A LA MANUFACTURE DE BOTTES ET SOULIERS DE MONTRÉAL 101, rue Notre Dame, (Coin de la rue St. Gabriel.) Allez-y avec votre argent et vous aurez plus que la valeur en cuir de première qualité et bien confectionné.

W. DEERING & CIE. appelle l'attention des marchands de la Cam-SOULIERS, que vu leur confection sous leur direction, ils peuvent recommander à leur pratique comme faits de matériaux de la première qualité, et qu'ils vendront à meilleur marché que dans aucune autre Maison de cette ville

ECOLE DE JOUR ET DE PENSION. RUE CRAIG. MR. DUTTON informe respectueusement ses amis et les citoyens de Montréal qu'il a OUVERT son ETABLISSEMENT pour l'INSTRUCTION des JEUNES MESSIEURS dans toutes les branches de l'éducation nécessaire pour les qualifier pour la carrière Commerciale et Professionnelle aux termes suivants:

Education Anglaise préparatoire avec l'Arithmétique Mentale £2 10s par An. L'écriture et l'Arithmétique par Induction et la routine ordinaire. 4 0 " Education Anglaise complète avec la composition et l'usage du Globe. 5 0 " Français et Italien en addition. 6 0 " Les langues Grecques et Latines avec le Dessin, la Sténographie et les Mathématiques en addition. 7 10 " Un petit nombre de Pupilles peuvent être pensionnés. Charges, comprenant l'Education complète. Au-dessous de 10 ans—£30 par année. Au-dessus de 15 ans—£35 par année. Des références respectables peuvent être données, si requises.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE Montréal 15 Avril, 1848. La plu à son EXCELLENCE le GOUVERNEUR-GENERAL, en Conseil nommer OREN J. KEMP, de St. Armand, Ecuyer, Agent pour la vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Dunham, Stanbridge et Sutton, dans le Comté de Missisquoi; Bromo, Ely Farinham, Gramby, Milton, Roxton, Sheffield et Stukely, dans le Comté de Shefford; Bolton et Potton, dans le comté de Stanstead, Bas-Canada, en remplacement de Samuel Wood, Ecuyer, décédé.

MARCHANDISES NOUVELLES. LES Soussignés annoncent à leurs nombreuses pratiques et au public, qu'ils reçoivent maintenant par le Calédonia, le Montréal, l'Albion et le Britannia, qui sont dans le port, leur assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES, tels que Drap, Casimire, Cotonnages, Indiennes, Regattas, Chapeaux de paille, et Tapiserie pour chambre, etc. etc, qu'ils vendront à bon marché. J. L. BEAUDRY & CIE. V.S.-vis le Palais de Justice. 5 mai.

NOUVEAUX OUVRAGES FRANÇAIS. M. MCCOY de la Grande Rue St. Jacques vient de recevoir de Paris, de Marseille et de Bruxelles, plusieurs excellents ouvrages français modernes CLASSIQUES et ROMANTIQUES, qu'il offre en vente à très bas prix. Il se charge d'expédier des COMMANDES POUR LA FRANCE chaque semaine.—5 mai.

LE PAPA. GRAVURE EN TAILLE DOUCE SUR ACIER. A VENDRE 30 SOUS. CHEZ JOHN MCCOY. Grande Rue Saint Jacques.

Portraits d'après nature des Membres du Gouvernement Provisoire EN FRANCE. Magnifique gravure en taille douce sur acier, représentant le groupe de ces hommes célèbres, à vendre seulement 7s 6d., chez JOHN MCCOY, Grande rue Saint Jacques mai.

LES personnes qui ont en leur possession des congés de milice et qui n'ont encore rien reçu du Gouvernement sont priées de les faire parvenir au Soussigné. Adressez, franc de port, coin des rues LAGAUCHE-TIÈRE et MONTCALM. J. DUFRESNE, N.P. 20 mars.

TAPIS A L'HUILE. Grande variété de patrons et de couleurs, à vendre par M. A. LAFLAMME. AU NO. 165, RUE CRAIG PRES DU MARCHÉ A FOIN 4000 VERGES de TAPIS FLEURIS à l'huile de patrons magnifiques et variés pour salons, passages et escaliers; aussi pour couvertures de tables Pianos, etc. Toiles et Soie cirées pour différents usages, Toiles pour Chapeaux, Capots, etc. etc.—14 avril 1848.

CHAPEAUX. HENDERSON, FRERE & CIE, Ont ouvert leur nouveau et splendide magasin No. 93, rue Notre-Dame, AVEC UN ASSORTIMENT NOUVEAU A LA DERNIERE MODE, Et de toutes les variétés, porte voisine de la Pharmacie de M. A. Savage.—14 avril.

DEPOT DE CHAPEAUX, ET DE PELLETERIES, DE G. BRYCE No. 135, Rue Notre-Dame. Le Soussigné remercie sincèrement ses amis et le public, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé, et à l'honneur de les informer qu'il a changé de place, qu'il est maintenant rendu aux vastes et commodités magasins, récemment occupés par M. ROBERT MORRIS, Sellier, No. 135, Rue Notre Dame, où il reçoit maintenant des CHAPEAUX, CASQUETTES et tous autres articles dans sa ligne, de Londres, Paris et New-York, qui, avec les objets de sa propre confection, formeront l'assortiment le plus complet qui ait jamais été offert en cette ville. Il vient de recevoir quatre caisses de CHAPEAUX POUR DAMES, du goût le plus récent et le plus fashionable. GEO. McIVER. Québec, 19 mai, 1848.

MAGASIN DE CUIR a bon marche. EN GROS ET EN DETAIL, ALLO & CORNELL, Tanneur, de Londres, prennent la liberté d'informer les marchands de Cuir, Cordonniers et Selliers de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert un magasin, No. 6, PLACE DE LA DOUANE, côté est, où il vendront le Cuir et les fournitures de toutes sortes, en gros et en détail, aux plus bas prix possible. Pour de l'Argent Comptant. Les Marchands de la Campagne sont priés de leur faire une visite avant d'acheter ailleurs, a nnerie, Colborne-Avenue, Montréal, 12 mai 1848.

HOTEL DU CANADA, RUE ST. GABRIEL. M. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux dames et messieurs (voyageant ou résidant). Indépendamment d'une POSITION CENTRALE à proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement; la vaste maison (ci-devant occupée par la compagnie du Nord-Ouest.) a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le confortable aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence. LES FAMILLES. trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin. DES OMNIBUS. seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des hâteurs à vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage. 5 mai.

M. Louis David Rochon. AVOCAT. A transporté son bureau rue Craig porte voisine de P. MOREAU écr. avocat. 5 mai.

REVOLUTION "A L'ENSEIGNE DU CASTOR." N° 122, RUE ST. PAUL,

HABITANS DU CANADA, ATTENTION! Voulez-vous être libres et indépendants, faites de l'Economie, achetez à bon marché. En ménageant vous devenez riches, libres et indépendants.

Le Soussigné en offrant ses remerciements sincères aux habitants du Canada, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé à l'honneur d'annoncer qu'il vient de faire de grandes améliorations à son établissement. Son magasin considérablement agrandi contient 100 pieds de profondeur. Son assortiment continuera d'être complet. Par les premiers arrivages il recevra des effets et HARDES FAITES, enfin tout ce dont les FAMILLES peuvent avoir besoin qu'il vendra toujours à 15 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

Table with columns: Item, Price, Item, Price. Includes items like Surtouts Tweed Gris, Surtouts Frocks, Gilet Drap bleu, etc.

HARDES FAITES A ORDRE. Surtout Drap superfin noir 50 0 à 90 0, Pantalon Casimere noir 22 6 à 30 0, Chesterfield Drap français 45 0 à 60 0, etc.

CRISE COMMERCIALE ET MONETAIRE ACTUELLE. LOUIS PLAMONDON. M. L. P. est prêt à prendre aucun contrat pour fournitures à l'armée ou autres corps, et pour aucun établissement public.—Montréal, 5 mai 1848.

GROCERIES & EPICERIES. NOUVEL ETABLISSEMENT

Au coin des rues McGill et Saint Joseph. M. L. A. GARBAU, A L'HONNEUR d'informer le public de Montréal et les habitants des Campagnes, qu'il ouvrira le 15 MAI prochain un magasin de GROCERIES et d'EPICERIES, à l'endroit ci-dessus. Ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage trouveront chez lui tout ce qui sert à la consommation des familles dans cette ligne et toujours des articles de bonne qualité. Ses prix seront raisonnables.—Montréal, 5 mai.

ETABLISSEMENT DE BOURNE. RICHE VERRE COUPE, PORCELAINE DE CHINE, FAIENCE, POTERIE, &c.

87, rue saint Paul et saint Vincent Montreal. Le Soussigné recevra bientôt par le Syria, Sir Richard Jackson, Montezuma, Paragon, et autres vaisseaux un assortiment considérable et bien choisi de VERRE COUPE, PORCELAINE, FAIENCE et POTERIE qu'il offre en vente à très bas prix au panier ou en petites quantités pour accommoder les marchands de la campagne. N. B. M. BOURNE travaille toujours comme GRAVEUR au même lieu.—5 mai 1848.

MEUBLES DE MENAGE. ETES-VOUS JAMAIS ALLÉ A L'ETABLISSEMENT DE GATES.

dans la rue McGill. SINON, allez-y et voyez par vous-même que le plus grand assortiment de meubles est offert en vente, à des prix "selon les temps les plus doux," consistant en Sofas, Canapés, Sideboards, Buffets, Tables, Commodes, Tables de Toilette, Lits, Couchettes, Matelas, Chaises, etc. Enfin tous ce qu'on peut désirer dans cette ligne.—5 mai. BATISSE DE M. DE WITT.

E. P. BOIVIN, NOTRE DAME et ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHESORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc. etc.—5 mai.

CHARLES GAREAU, MARCHAND-TAILLEUR, A TRANSPORTE SON MAGASIN AU NO. 87, RUE NOTRE-DAME. VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE, 2e PORTE DE M. BOIVIN, ORFEVRE.

C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en mains un assortiment général de Draps fin, Casimeers français Satin, Etoffes pour veste, Chemises fines, Cols, Collets, Cravates, Gants, etc IL A RECU SES LIVRES DE MODESPOUR 1848. Montréal, 31 mars 1848.

INFORMATIONS DEMANDÉES. O M demande des informations sur la personne de JEAN-BAPTISTE BLOUIN, Imprimeur, ci-devant de Québec. Ceux qui pourraient savoir ce qu'il est devenu et où il est, rendraient un grand service à sa famille, en communiquant ses informations au Bureau de ce journal.—Montréal, 25 avril 1848. TERRES A VENDRE. UNE superbe TERRE située dans la paroisse de St. Constant, avec une maison, granges, etc.—Aussi une TERRE A BOIS située dans la paroisse de Beauarnais. S'adresser à St. Constant, à JULIEN GERVAIS, ou au Curé de la Paroisse.